

REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version	
CH001/2023	25/09/2023	01	

Charte du Comité de validation de textes de la Banque

Diffusion restreinte

Structures Centrales

Signature

ALIANE Merouane Directeur Général

Date d'entrée en vigueur :



ALGERIAN UNION BANK القضية الموالسي بقت الوقت SANS FRONTERES	REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
	CH001/2023	25/09/2023	01

I. Introduction

La présente charte a pour objet la mise en place d'un Comité de validation de textes de la Banque. Ce comité est chargé de l'examen et de l'approbation des textes règlementaires de la Banque "Politiques, Chartes et Procédures, ...etc.", élaboré par les structures concernées.

Elle définit aussi, la composition, les attributions, le fonctionnement ainsi que les responsabilités et devoirs des membres le composant.

II. Missions du Comité

Le comité a pour mission de normaliser les textes internes de la Banque et de les valider. Ainsi, il est chargé d'examiner les politiques, procédures ou chartes dont la validation est du ressort du Conseil d'Administration.

En pratique, le Comité est chargé de :

- S'assurer de la cohérence des textes examinés et du respect des formes définies par la Banque ;
- Veiller à ce que le référencement de textes soit en concordance avec le sujet traité ;
- S'assurer que les principes et règles de conformité et de déontologie adoptés par la Banque ont été respectés et pris en considération. Pour cet aspect, il ne s'agit pas de procéder à un examen de fond mais de forme.
- Consacrer les principes d'harmonisation et d'uniformisation de chaque type de texte ;
- Examiner les politiques, chartes et procédures des différents comités spécialisés relevant du ressort du Conseil d'Administration, avant leur présentation à l'approbation de ce dernier;
- Assurer le suivi de la mise à niveau progressive des pratiques de normalisation au sein de la Banque, notamment, la prise en compte des recommandations des structures de contrôle interne :

Les projets de documents soumis à la validation seront examinés suivant les considérations ci-dessous :

- Le degré d'efficience eu égard à l'objectif constant de l'optimisation des ressources de la Banque ;
- Les risques entourant les sujets traités (identification et encadrement).

III. Composition du Comité

Le Comité de validation des Politiques et des Procédure de la Banque est composé des membres suivants :

Directeur Général
 Directeur Général Adjoint
 Directeur Gestion des Risques
 Membre

Le secrétariat du comité sera désigné par la Direction Générale, qui aura la charge de consigner les travaux sur des Procès-verbaux visées par tous les membres du comité en question.

Sont aussi invités aux réunions du Comité :

\$ M5 &

ALGERIAN UNION BANK (JL—Ngait : da_ 1/4 - d. 1/2 LA CONFIANCE SANS FRONTERES	REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
	CH001/2023	25/09/2023	01

- Le responsable de la structure (Division, Direction), Département ou Service chargé de la rédaction du document soumis à validation ;
- Autres membres désignés selon les thématiques discutées par le Comité.

La tenue de la réunion exige la présence de l'ensemble des membres.

IV. Obligations des membres du Comité

Les membres du Comité doivent observer une totale objectivité et rigueur dans la réalisation de leurs missions, particulièrement celles touchant aux instances de gouvernance, et ce, en privilégiant systématiquement l'intérêt de la Banque.

V. <u>Fonctionnement du Comité</u>

Le comité se réunit chaque fois qu'il est nécessaire. En outre, chaque membre du Comité peut proposer la tenue d'une réunion, s'il estime nécessaire de débattre d'une question particulière en lien avec les missions du Comité.

La convocation des membres du Comité se fait au moins trois (03) jours avant la tenue de sa réunion. Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour de la réunion doivent être transmis aux membres du Comité dans un délai de trois (03) jours ouvrables.